



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 08 juillet 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-07-2021-12

Date de convocation le 01/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 3
Volants : 15

Le huit juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONNEAU ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. LETARGUA
M.LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD
Mme GRAUX a donné procuration M.SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES -RTE COMMUNE DE MONT – LIAISON 63 KV MARSILLON-LACQ-MONT-ORTHEZ

Dans le cadre de l'entretien du transport d'électricité, RTE va effectuer des travaux sur la liaison 63 KV MARSILLON-LACQ-MONT.

Une convention de passages et de servitudes entre la commune et RTE est nécessaire pour le passage des nouveaux conducteurs aériens.

Dans le cadre de ces travaux, RTE va pénétrer sur les propriétés de la commune. Le plan et la convention sont annexés à la présente.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

APPROUVER les termes de la convention

AUTORISE le Maire à signer la présente convention de servitudes

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20210708-08_07_2021_12-DE

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

